Le dispositif « Prêt de chez moi »

Pour une relocalisation de l'économie…

Coopérative Solidaire de finance éthique, **la Nef** a lancé fin 2011 le dispositif « Prêt de chez moi », avec le soutien du **Conseil Régional Rhône-Alpes** et du **Grand Roanne**, choisi comme territoire pilote.

L'objectif est de créer un circuit court financier local impliquant citoyens, collectivités et porteurs de projets.

Il s'agit en effet de **mobiliser l'épargne des citoyens pour financer des projets locaux**, à caractère social, culturel ou environnemental, portés par des associations, des coopératives, des TPE ou des PME, et nécessitant un **financement entre 3 000 et 15 000 €**.

PORTEUR DE PROJET

Vous nécessitez un financement situé entre 3000 et 15 000 euros pour votre projet ?

CITOYENS BENEVOLES

Vous souhaitez participer bénévolement à la rencontre des projets de votre territoire, et échanger sur leurs valeurs socio-environnementales ?

EPARGNANTS RHONALPINS

Vous voulez mettre votre épargne au service de l'économie locale en soutenant des projets de votre territoire ?

Contactez dès à présent la Nef :

pretdechezmoi@lanef.com

LES 5 ETAPES DU FINANCEMENT

1 — Pré-sélection du projet

La Nef reçoit la demande de crédit, pour financer un projet de création ou de développement, dans le secteur social, culturel ou environnemental. Le besoin de financement doit être compris entre 3 000 € et 15 000 €.

2 — Analyse éthique

Un bénévole formé par la Nef reçoit le porteur de projet, pour vérifier que le projet répond aux critères éthiques de la Nef et pour approfondir la relation avec le porteur du projet.

3 — Analyse financière

Un chargé de crédit de **la Nef** étudie le projet et prend la décision de financer le projet au vue des éléments financiers et non financiers.

4 — Fiche projet sur internet

Une fiche présentant le projet est mise en ligne sur le site web de la Nef, afin d'être consulté par des **épargnants potentiels** : proches du porteur de projet, sociétaires de la Nef, citoyens.

5 — Financement du projet

Le prêt est mis en place. **Les épargnants** ouvrent un compte à terme de 500 € minimum. Selon la durée du prêt, ils sont remboursés sous 2 à 5 ans. En nantissant leur dépôt, ils s'engagent à en abandonner une partie, en cas de non remboursement du prêt par le porteur de projet.